

CHERS CLIENTS,

Vous trouverez ici toutes les informations sur votre nouveau compteur communicant.

Pour plus d'informations, connectez-vous sur le site :
www.arewal.be



1 Bouton de commande

Appuyez sur ce bouton pour allumer l'écran ou faire défiler le menu.

2 Bouton de reconnexion

Appuyez sur ce bouton durant 7 secondes lorsque votre compteur est prêt à être reconnecté.

3 Led de reconnexion

La led de reconnexion clignote en vert lorsque votre compteur est prêt à être reconnecté.

4 Scellés

Afin de garantir la sécurité et la validité de votre compteur, celui-ci est scellé. Il est interdit de manipuler ou de briser ces scellés.

PAS D'ÉLECTRICITÉ ?

- Si une coupure d'électricité survient sur le réseau de distribution, votre compteur se relancera automatiquement dès que la panne sera résolue.
- Le réenclenchement du compteur peut se faire via le bouton de reconnexion du compteur si il est autorisé par votre gestionnaire de réseau.
- Si vous avez épuisé votre solde et votre crédit de secours, votre compteur sera déconnecté.

Si vous avez effectué un rechargement suffisant pour que votre solde soit de nouveau positif (le nouveau solde après rechargement doit être supérieur à 0,50 €), vous pourrez reconnecter votre compteur en appuyant 7 secondes sur le bouton de reconnexion (votre compteur vous indiquera qu'il est prêt à se reconnecter lorsque la led de reconnexion (3) clignotera en vert et que l'écran affichera le message « Connect »).

BESOIN D'AIDE ?

Pour toutes vos questions, consultez notre site ou contactez votre gestionnaire de réseau de distribution :

•Andenne – Gesves – Ohey – Rumes-Viroinval:

AIEG — 085 27 49 00

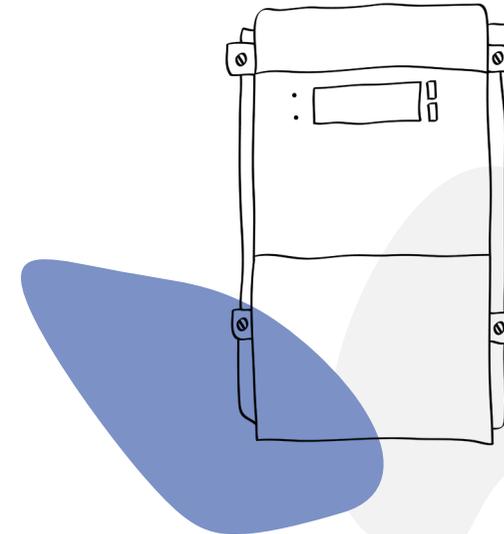
•Wavre – Limal – Bierges:

REW — 010 22 26 53

•Beaumont – Sivry-Rance – Couvin – Momignies – Froidchapelle – Chimay:

AIESH — 060 45 91 60

Ou envoyez un courriel à prepaiement@arewal.be



Afin de répondre aux exigences légales du marché de l'énergie et participer activement à la transition énergétique, votre gestionnaire de réseau a installé un compteur électrique chez vous avec la fonction prépaiement activée.

Cela signifie que vous devez prépayer votre électricité avant de la consommer. Vous pourrez ainsi mieux gérer votre consommation et éviter les surprises lorsque vous recevrez votre facture de régularisation.

Chaque matin, votre solde de compteur est mis à jour. Ce solde est basé sur les index lus la veille sur le compteur. Votre solde est consultable sur la plateforme de rechargement en ligne : <https://prepaiement.arewal.be>

Pour plus d'informations : www.arewal.be

CRÉDIT DE SECOURS

Lorsque votre crédit de secours est activé, votre compteur affichera le message "Crédit de secours actif". Appuyez 7 secondes sur le bouton de commande pour faire disparaître le message et rechargez au plus vite.

Attention ! Si vous effacez l'affichage, ceci ne signifie pas que le crédit de secours est réactivé... Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter votre solde sur prepaiement.arewal.be

CRÉDIT BAS

Vous pouvez déterminer un seuil de crédit bas pour lequel vous recevrez une alarme, par mail ou par sms, dès que celui-ci est atteint. Choisissez vous-même votre alarme de crédit bas sur votre espace de gestion de prépaiement.

CRÉDIT DE DÉPART

Dès l'installation et l'activation du mode prépaiement de votre compteur, vous recevrez automatiquement un crédit de départ de 20€ vous permettant d'être directement approvisionné en énergie. Ce crédit de départ n'est pas gratuit et sera récupéré automatiquement et progressivement via votre compteur à raison d'1€ par jour.

LIMITEUR DE PUISSANCE

A partir du 1er janvier 2023, si vous êtes client protégé et que nous vous plaçons un compteur à prépaiement, vous avez droit à un limiteur de puissance et votre compteur ne se déconnectera pas, mais un message « puissance réduite » s'affichera à l'écran pour indiquer que sa puissance est bridée. A ce stade, le compteur se déconnecte dès que vous dépassez la puissance permise. Attendez à chaque fois 3 minutes avant de pouvoir reconnecter manuellement votre compteur en appuyant sur le bouton de reconnexion (2).

COMMENT RECHARGER LE SOLDE DE VOTRE COMPTEUR À PRÉPAIEMENT ?

En ligne, sur votre espace de gestion des prépaiements :
<https://prepaiement.arewal.be>

Connectez-vous en utilisant votre nom d'utilisateur et votre mot de passe reçus par courrier ou courriel.

Votre espace de gestion des prépaiements sur la plateforme de rechargement en ligne vous permet entre autres :

- De consulter votre solde ;
- D'effectuer vos paiements 24 h/24 et 7 j/7 sans devoir vous déplacer ;
- De recevoir des notifications personnalisées (alarme de crédit bas, activation du crédit de secours...) par e-mail ou par sms en fonction de vos préférences.



PÉRIODE DE NON-DÉCONNEXION

A partir du placement de votre compteur, une période de non-déconnexion de 5 jours est appliquée pour vous permettre de recharger à temps votre compteur sans risquer la déconnexion.

De plus, aucune coupure d'électricité ne pourra être faite durant les périodes suivantes : du lundi au vendredi entre 16h et 8h et les weekends du vendredi 16h jusqu'au lundi 8h, ainsi que les jours où les bureaux de votre gestionnaire de réseau sont fermés.

Vous pouvez également recharger dans un de nos points de rechargement physique. Munissez-vous des 13 derniers chiffres de votre code EAN (disponible sur votre facture d'électricité) et rendez-vous dans un point de rechargement (commerces, bureaux d'accueil de votre gestionnaire de réseau ou certains CPAS). Pour consulter tous nos points de rechargement, ren-dez-vous sur www.arewal.be

COMMENT CONSULTER MES INFORMATIONS ?

- 1 Sur votre espace de prépaiement.
- 2 Sur votre compteur, les informations défilent automatiquement (mise à jour quotidienne le matin). Appuyez une fois sur le bouton de commande pour allumer votre écran.

CONSOMMATION

1.8.0 Index des kWh d'énergie consommée aux heures pleines et aux heures creuses.



1.8.1 Index des kWh d'énergie consommée aux heures pleines (JOUR)



1.8.2 Index des kWh d'énergie consommée aux heures creuses (NUIT)



INJECTION

Pas applicable.

2.8.0 Index des kWh d'énergie injectée aux heures pleines et creuses.



2.8.1 Index des kWh d'énergie injectée aux heures pleines (JOUR)



2.8.2 Index des kWh d'énergie injectée aux heures creuses (NUIT)



PRÉPAIEMENT

C1.1 Votre solde disponible (mis à jour 1 fois par jour le matin)



C1.2 Votre crédit de secours disponible. Situation le matin (15 €)



C1.3 La date de la dernière mise à jour du solde de votre compteur



Attention si ce n'est pas la date du jour, nous avons peut être un souci de communication, veuillez contacter votre GRD pour en savoir plus.